

Base de données relative au système de location des voiturettes en MRPA/MRS **Instructions pour la transmission des données**

Pour l'évaluation du système de location des voiturettes en MRPA/MRS, l'INAMI met sur pied une base de données alimentée par les bandagistes. Par « bandagiste » il faut entendre le prestataire agréé pour la délivrance de voiturettes ou la firme qui l'emploie.

La transmission des données se fait par une application en ligne (*) où le bandagiste peut télécharger un **fichier Excel** vierge à remplir. **Ce fichier que le bandagiste complètera de mois en mois constituera son 'registre des voiturettes louées'.**

(*) <https://www.inami.fgov.be/webprd/appl/prolmobs>

Attention : Une firme de bandagisterie qui emploie plusieurs bandagistes actifs dans le système de location **doit désigner un 'bandagiste-responsable' au nom duquel les données de tous ses bandagistes seront transmises en un seul fichier. Les nom et n° d'agrément du 'bandagiste-responsable' doivent être communiqués par e-mail à dbrenting@inami.fgov.be.**

Transmission mensuelle des données

- Chaque mois, entre le 1^{er} et le 10^{ème} jour du mois, le bandagiste transfère son registre reprenant les données des mois antérieurs.

Exemple : début novembre 2011, le bandagiste envoie les données de janvier à octobre 2011 inclus.

Attention : tout fichier qui arrivera après le 10^{ème} jour du mois sera retourné par e-mail à son expéditeur avec instruction de renvoyer les données dans les délais le mois suivant.

- Entre le 11^{ème} et le 20^{ème} jour du mois, les données sont contrôlées. Les contrôles portent sur la présence de certaines données obligatoires et sur la cohérence des données. Deux cas de figure sont possibles :

- Aucune erreur n'est détectée : un accusé de réception est envoyé par e-mail au bandagiste, avec en annexe le registre validé. Le bandagiste complète ce registre avec les données du mois suivant.

Exemple : début décembre 2011, le bandagiste reprend le registre validé par l'INAMI, contenant les données de janvier à octobre 2011 inclus, et y ajoute les données de novembre 2011.

- Des erreurs sont détectées : un accusé de réception avec mention des erreurs est envoyé par e-mail au bandagiste, avec en annexe le registre à corriger. Le bandagiste corrige les erreurs et complète ce registre avec les données du mois suivant.

Exemple : début décembre 2011, le bandagiste reprend le registre renvoyé par l'INAMI, contenant les données de janvier à octobre 2011 inclus, corrige les données erronées et y ajoute les données de novembre 2011.

Attention : les fichiers ne contenant que les données d'un seul mois seront rejetés. Il faut que le fichier transmis contiennent à chaque fois les **données cumulées** de tous les mois antérieurs, depuis janvier 2011.

Données à transmettre

Attention : le layout du fichier Excel ainsi que le format des données doivent impérativement être respectés.

Dans la première ligne du fichier, une date ('version du ...') et une adresse e-mail doivent être indiquées.

Ensuite, pour chaque voiturette, identifiée par son **n° de série**, et par **patient successif** (date de naissance), les données suivantes doivent être fournies :

- code d'identification de la voiturette sur la liste des produits admis au remboursement
- date de production
- date de délivrance (= date de signature du contrat de location)
- date d'entretien et/ou de réparation
- date de fin d'utilisation (= date de fin du contrat de location)
- date de sortie du système de location
- code d'identification des adaptations sur la liste des produits admis au remboursement, autant de colonnes que d'adaptations sur la voiturette.

Attention : le n° de série doit permettre l'identification univoque de la voiturette. Il doit donc s'agir d'un IDENTIFIANT UNIQUE.

Concrètement, chacun des évènements suivants doit faire l'objet d'un encodage (= une ligne dans le registre). Pour chaque évènement, certaines données doivent être fournies.

- *1^{ère} mise en location*
n° de série, date de naissance du patient, code d'identification de la voiturette, date de production, date de délivrance, code d'identification de l'(des) adaptation(s)
- *modification des adaptations en cours de location (*)*
n° de série, date de naissance du patient, code d'identification de la voiturette, code d'identification de l'(des) adaptation(s)
- *pour chaque entretien/réparation (*)*
n° de série, date de naissance du patient, code d'identification de la voiturette, date de l'entretien ou de la réparation
- *fin du contrat de location (*)*
n° de série, date de naissance du patient, code d'identification de la voiturette, date de fin d'utilisation
- *mise en location auprès d'un nouveau patient*
n° de série, date de naissance du patient, code d'identification de la voiturette, date de délivrance, code d'identification de l'(des) adaptation(s)
- *retrait du système de location (voiturette de plus de 6 ans ou non reconditionnable)*
n° de série, date de naissance du patient, code d'identification de la voiturette, date de sortie du système

(*) pour les contrats ayant débuté avant le 01/01/2011, la date délivrance doit également être communiquée.